

geant seulement les mots, il faudrait un horloger consommé pour se mettre au fait, au premier coup d'œil, de ce mécanisme et de cette organisation. Un individu qui n'aurait jamais étudié l'horlogerie, pourrait-il, en ouvrant une montre, se mettre au fait de son mécanisme et de son organisation? Ne serait-ce pas avant d'avoir lui-même approfondi par l'étude ses connaissances en fait de constitution et de gouvernement, qu'il a cru pouvoir parler avec exactitude de choses, suivant lui, *vagues et indéterminées*, qu'il indique lui-même par des mots qui ne peuvent même présenter des idées exactes, et dont le sens n'est pas encore fixé?

Il est flatteur néanmoins de voir cet écrivain, après nous avoir parlé de la force comme d'un droit qui doit tout régler, reconnaître formellement qu'elle n'est qu'un *droit de fait* et non d'équité; que ce droit *ne lie qu'autant que la chaîne est assez forte pour résister aux efforts de celui qui la porte; qu'une fois rompue, son effet n'existe plus*. Cela veut dire que ce n'est qu'un "pouvoir enfant de la barbarie et né pour elle."

Si les termes dont l'auteur s'est servi ne sont pas d'une rigoureuse exactitude, la pensée qu'il met au jour est vraie. Le lien de la force n'a d'autre principe que la nécessité du moment. Il n'en subsiste rien, dès l'instant où cette nécessité cesse d'agir. Quand ce lien est le résultat d'un devoir, c'est tout le contraire. La violence peut le briser, ou détruire son action actuelle; mais le lien du devoir, ou si l'on veut, l'obligation morale qu'il comporte, n'en subsiste pas moins: il est toujours le même.

Mais examinons quelques unes de ses doctrines sur les constitutions. Suivant lui, un pays a une constitution quand il a des lois fondamentales. Il en est une dans tous les états despotiques; c'est que la volonté de celui qui gouverne fait tout. Celle-ci est l'essence de cette espèce de gouvernement. Elle se retrouve dans la pratique de tous les gouvernemens asiatiques, si on peut donner ce nom au despotisme. Mais si c'est là une constitution, il faudrait donc dire que ce sont les gouvernemens les plus parfaits de l'univers. Cette opinion n'a pas besoin d'être réfutée.

Dans ces états, il se peut qu'il y ait des lois plus ou moins fixes ou connues. Mais ces lois peuvent n'être que des règles de droit privé, sans fixer l'étendue ou les limites de l'autorité, ou sans assurer aucun moyen de la faire respecter, non plus que de la contenir dans des bornes prescrites. Peut-on dire que ces états aient une constitution, une forme de gouvernement réglée? Jamais peuple n'eut des lois privées plus parfaites et un code de lois plus complet que les Romains sous les derniers empereurs, et après eux, les Grecs du Bas-Empire. Peut-on dire que ces peuples avaient une constitution? Mais s'il était suffisant pour un pays d'avoir des lois fondamentales pour avoir une constitution, il s'ensuivrait que les Turcs auraient, sous ce rapport, l'avantage sur tous les autres peuples. Le Coran est un code immuable et